

Bruxelles, le 10 avril 1986

NOTE BIO (86) 97 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 9 AVRIL

A l'ordre du jour de la reunion figuraient principalement les points suivants:

- LE DIFFEREND ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES ETATS-UNIS A PROPOS DE CONSEQUENCES COMMERCIALES DE L'ELARGISSEMENT: on se rappelle que les Etats-Unis s'insurgent contre le fait que, en matiere d'exportations de graines oleagineuses vers le Portugal et de cereales vers le Portugal et l'Espagne, ils seraient lésés suite aux repercussions de l'elargissement (leurs exportations de graines oleagineuses vers le Portugal se sont elevees a 316 MECU en 1984 et leurs exportations de cereales vers le Portugal a 573 MECU et vers l'Espagne 439 MECU). Ils ont donc reclame la suspension du nouveau systeme communautaire concernant ces deux pays, en attendant que des compensations soient trouvees. Enfin, ils ont menace la Communaute de represailles sur ses exportations de produits agricoles vers les Etats-Unis, qui seraient appliquees dans le courant du mois de mai en ce qui concerne le dommage pretendument subi pour les exportations americaines vers le Portugal et dans le courant du mois de juillet pour le dommage frappant les exportations vers l'Espagne.

La Commission reaffirme sa volonte de poursuivre le dialogue et d'eviter une confrontation qui ne serait pas de son fait. Elle estime que les exportations de produits agricoles ne doivent pas etre considerees isolement de l'ensemble du commerce entre les Etats-Unis e la Peninsule Iberique (on sait que, dans le domaine industriel, les droits de douane espagnols et portugais etaient tres eleves et que l'adoption par ces deux pays du tarif exterieur commun, tres faible, va donc représenter un avantage pour les Etats-Unis sans commune mesure avec d'éventuels desavantages dans le secteur agricole). D'ailleurs, lors de la reunion de la Commission de mercredi, a ete adoptee une recommandation pour une decision du Conseil autorisant la Commission a entrer en negociation avec ses partenaires au titre de l'art. XXIV, paragraphe 6 du GATT - article qui concerne la creation ou l'extension d'une union douaniere.

Pour autant, "la Communaute doit repondre avec regret, mais resolument, a d'éventuelles mesures americaines" (voir IP(86)163) et la Commission a donc arrete des listes indicatives de contremesures a l'egard des importations de produits americains, parmi lesquelles elle ferait un choix au cas ou les Etats-Unis appliqueraient les represailles evoquees ci-dessus.

- en reponse a des mesures americaines sur des dispositions portugaises concernent les graines oleagineuses, les produits envisages seraient les graines de tournesol, le suif, les abats bovins, le miel, le vin et le bourbon (montant des exportations americaines vers la Communauté a Douze en 1984, environ 321 MECU);

- en reponse aux mesures US concernant le marche portugais des cereales, les produits envisages seraient les pruneaux, jus de fruits, bieres, preparations alimentaires, etc. (montant des exportations americaines vers les Douze en 1984, environ 211 MECU);

- en cas de mesures americaines du fait de l'application de la PAC aux cereales sur le marche espagnol, les produits envisages seraient le corn gluten feed, les tourteaux de soja, les amandes, le ble et le riz (valeur des exportations americaines vers les Douze en 1984, environ 1702 MECU).

Enfin, la Commission souligne que, contrairement aux affirmations americaines, il ne devrait pas y avoir de consequences defavorables dans l'immediat pour les exportations des Etats-Unis vers le Portugal de produits oleagineux et de cereales, et vers l'Espagne de cereales.

LES PROBLEMES DU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE: en prevision de la session extraordinaire des Nations Unies de fin mai 1986 consacree a la "crise africaine", la Commission a adopte un ensemble de propositions permettant d'aboutir, au sein de la Communauté, a une convergence des positions sur les principaux problemes dont la solution conditionne l'avenir de l'economie africaine (voir P 27).

POLITIQUE SOCIO-STRUCTURELLE DANS LE DOMAINE AGRICOLE: comme il a ete indique, en fevrier dernier, lors de la presentation des propositions de la Commission en matiere de prix agricoles, un ensemble de mesures socio-structurelles doivent completer les propositions de la Commission concernant l'agriculture. Ce mercredi, la Commission a eu un premier debat d'orientation a partir d'un document prepare par M. Andriessen, en accord avec MM. Varfis et Clinton Davis. Il s'agit principalement des problemes de pre-pension pour les agriculteurs d'un certain age (20% des exploitants agricoles de la Communauté ont plus de 55 ans), d'installation de jeunes agriculteurs, de compensations pour les handicaps naturels, de maintien de l'espace naturel et de protection de l'environnement, de boisement, de formation, de valorisation, de recherche, etc. La semaine prochaine, la Commission pourrait adopter des propositions dans ces differents domaines.

En reponse a des questions de journalistes concernant une demande francaise de demantelement des montants compensatoires monetaires adoptes mardi suite au realignement du SME du week-end, nous avons indique que la Commission avait bien recu cette demande et nous avons rappele le dernier paragraphe du communique d'Ootmarsum: "Nonobstant l'existence d'autres dispositions, les Etats membres participant au mecanisme de change du SME pour lesquels, suite au present reajustement, des MCM negatifs sont introduits ou changes, ne demanderont pas la modification des MCM ainsi introduits avant la cloture de la procedure en cours pour la fixation des prix agricoles; il a ete note que la Commission ne presentera pas de telles propositions".